

Délibération du Comité Syndical
Séance du 21 mars 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 22
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle des Fêtes de Festubert, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 mars 2022.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 mars 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Vice-Présidents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

24/03/2022

Et publication du :

25/03/2022

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Le Président

D. DELECOURT



Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, ZBOINSKI Philippe et Jérôme DEMULIER.

Procurations :

Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert.
Monsieur ZBOINSKI Philippe à Monsieur PAILLART David.

A été nommé secrétaire : Monsieur DOUVRY Jean-Marie.

2022/03/N°1

Domaine d'Intervention : FINANCES

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le point suivant :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Président explique à l'assemblée :

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2022,

Il est constaté que le Compte de Gestion 2021 apparaît conforme au Compte Administratif 2021, qui sera examiné et voté au point suivant.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, par 24 voix, adopte le compte de gestion dressé par le trésorier des Finances Publiques de Béthune pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

 Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 24 MAR. 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.